Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains chargée de l'examen du préavis PR14.01PR concernant

la demande d'un crédit d'investissement de Fr. 310'000.-pour le changement de l'éclairage des terrains annexes du stade municipal et de Fr. 153'000.-- pour celui du terrain des Vuagères.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 17 février 2014.

Elle était composée de Messieurs Olivier DI PRINZIO, Thierry GABERELL, Philippe GUIGNARD, Bexhet HALIMI, Boris RICHARD, Nicola SCHIRINZI, Bart WIND et du soussigné, M. Brian OOSTERHOFF, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Jean-Daniel Carrard, Municipal du département de la Police, du SDIS et des Sports, Mme Anne Chevalier, responsable environnement du service Travaux et Environnement Jean-Michel Benay, Chef de service SDIS et Sports, Pedro Camps, délégué aux Sports et de Jean-Marc Sutterlet, chef de section des réseaux électriques du service des Energies. La commission remercie les autorités pour les explications et les compléments d'information fournis en séance.

Il s'agit ici du remplacement de matériel d'éclairage dont profitent avant tout des clubs amateur de trois sports de ballon. Ces installations leur permettent des entrainements et des rencontres de championnats le soir. Vétustes, et ne répondant plus aux normes actuelles, elles montrent des signes de faiblesse avec un risque potentiel de chute de pièces ou des mâts.

La commission, en regard du potentiel d'économie d'énergie, s'est interrogée sur l'absence de variateurs d'intensité lumineuse et d'ampoules LED. Il s'avère que la faible durée d'utilisation annuelle qui est inférieure à 200 heures ne permettrait pas une couverture des surcoûts.

Les coûts de traitement des 108 tonnes de terre polluée dépendront du degré de pollution avéré, mais est devisé dans le préavis à son scénario le plus défavorable.

La conception des nouveaux mâts permettra des interventions techniques sans la mobilisation d'une nacelle. Il serait même envisageable de les déplacer en cas de besoin.

Conclusions:

En regard des éléments précités, la Commission est convaincue par la pertinence de ce préavis. Il répond aux besoins des utilisateurs consultés ainsi qu'aux impératifs de sécurité. Elle vous recommande à l'unanimité de ses membres, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter ce préavis ainsi que l'ensemble des articles, tels que présentés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains le 23.02.2014

Brian Oosterhoff